



## Consignes particulières pour les examens

1. Les seuls motifs en cas d'absence à l'examen sont les certificats médicaux. Il est obligatoire de prévenir l'école avant 08h30 en appelant **M. Germain au 0492/27.64.11**. En précisant bien votre nom et votre classe.
2. Sont admis à l'examen, les élèves en possession de leur matériel scolaire (un cartable, journal de classe, un stylo, un bic, feuille et du matériel spécifique demandé par le professeur).
3. L'élève qui arrive en retard ne bénéficiera pas d'un temps supplémentaire pour passer son examen.
4. L'examineur désigne le siège attribué à chaque élève et l'endroit où ranger les vestes et les cartables.
5. La fraude sera sanctionnée d'un zéro pour l'examen ou pour la partie d'examen litigieuse.
6. Aucune contestation ne sera admise dans la salle d'examen, sous peine d'exclusion.
7. Pour une bonne organisation des examens :  
**Pour les classes des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degrés** : Pour un examen de 4 heures, les élèves peuvent quitter dès la fin de la 3<sup>ème</sup> heure ; pour un examen de 3 heures, l'élève peut quitter dès la fin de la 2<sup>ème</sup> heure ; pour un examen de 2 heures, l'élève peut quitter dès la fin de la 1<sup>ère</sup> heure ; pour un examen d'1 heure, l'élève doit rester jusqu'à la fin de son épreuve.  
**Pour le 1<sup>er</sup> degré** : aucun départ anticipé ne peut avoir lieu. L'élève reste en classe jusqu'à la fin de son examen
8. **Le gsm est strictement interdit, son utilisation est assimilée à une fraude.**

Bonne session d'examens à tous !

La Direction